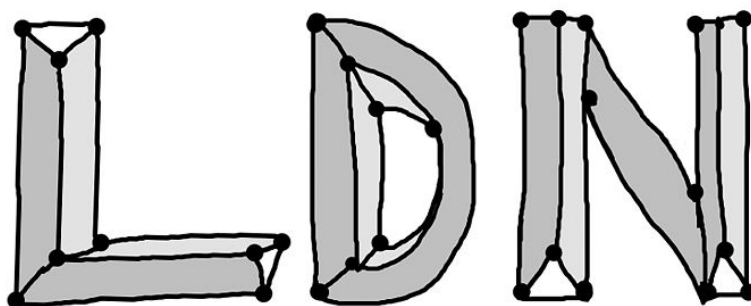


# Assemblée Générale Fondatrice



*Lorraine Data Network  
Mardi 6 septembre 2010*

<http://ldn-fai.net/>  
<irc.geeknode.net#ldn>

Le Mardi 6 Septembre 2010, l'assemblée générale de l'association Lorraine Data Network (LDN) s'est tenue au 178 rue Jeanne d'Arc à Nancy sous la présidence de Julien VAUBOURG, président de l'association.

L'ordre du jour était d'une part la constitution du bureau, et d'autre part la signature des statuts, d'autres points de gestion générale ont été abordés.

## 1 L'association, signatures

Après une lecture des statuts, à haute voix, les membres du bureau en présence ont été élu. Le dit Bureau de l'association **Lorraine Data Network (LDN)** est donc constitué de la sorte :

1. Président : Julien VAUBOURG
2. Vice Président : Sébastien JEAN
3. Trésorier : William LARRIEU
4. Secrétaire : Sébastien BADIA

Les statuts, ont été signés et paraphés par les membres présents, ceux-ci seront déposés le 7 septembre 2010 à la préfecture afin de marquer la création de l'association LDN, et sa parution dans le journal officiel.

## 2 Questions et gestion interne

Une discussion sur le règlement intérieur s'en est suivi, avec pour le moment une ébauche de celui-ci :

- La cotisation annuelle à l'association est libre, toutefois le minima est fixé à 10 euros.
- L'exercice financier court de septembre à septembre.

La question de la présence sur internet, à été évoqué notamment au niveau du nom de domaine, "ldn.asso.fr" à été retenu, ce nom de domaine est libre. Des points techniques au niveau de l'hébergement physique ont aussi été abordés, pour le moment le site ldn reste hébergé sur le domaine peccadilles.net.

Afin de conserver la pérennité des informations publiés sur le wiki, mais toutefois de garder la transparence de rigueur, il a été décidé de placer la politique du wiki sur lecture et écriture seulement pour les membres enregistrés. La page d'accueil, les statuts et l'inscription seront disponibles en lecture à tous.

William demande à son amie de concevoir un logo pour l'association.

Afin de déposer un nom de domaine avec l'extension .asso.fr il semble indispensable, d'obtenir un numéro siren d'entreprise, cependant cette étape doit faire suite au dépôt des statuts de donc la création de l'association.

Une fois l'association crée et le siren obtenu, il a été décidé d'ouvrir un compte bancaire au nom de l'association, avec deux personnes, le créditcop est envisagé.

Enfin une fois toutes ces étapes effectués, l'objectif sera de se rallier à la fédération, et d'adopter le système d'information.

### **3 Calendrier Prévisionnel**

1. Dépôt des statuts à la préfecture. (le 7 septembre 2010)
2. Num Siret/Siren d'entreprise à créer
3. Dépôt du nom de domaine de l'association.
4. Ouverture du compte bancaire de celle-ci.
5. Ralliement à la Fédération.

### **4 Résumé des comptes**

Septembre 2010 : Caisse = 40 euros

Dépense à venir, 30 euros pour la parution au Journal Officiel.

Le secrétaire, à Nancy le 6 septembre 2010